

# Aide à l'insertion : la Ville lance le dispositif « Permis pour l'emploi »

*Dans le cadre de sa politique d'aide à l'Emploi et à l'Insertion, la Ville de Petit-Bourg lance le dispositif « PERMIS POUR L'EMPLOI » pour les 18/50 ans.*

## Un nouveau tremplin vers l'emploi

Soucieux de lever les freins à l'emploi, il s'agit pour le Maire David NEBOR de répondre à une demande croissante des usagers accompagnés par la Maison de l'Insertion et de la Cohésion Social (MICS) de Petit-Bourg et plus largement à celle des Petit-bourgeois en recherche d'emploi en leur permettant d'obtenir un réel sésame vers le monde du travail : le permis de conduire.

En effet, levier économique, d'insertion, de mobilité, **le permis de conduire est souvent jugé indispensable par les employeurs**. Ainsi, en partenariat avec les auto-écoles du territoire, la municipalité s'engage à financer les coûts du permis de conduire (cat. B) des bénéficiaires à hauteur de 30 heures de conduite ainsi que les frais de présentation aux examens.

**« Optimiser vos chances, Faciliter vos déplacements et Réussir votre recherche d'emploi »**, tels sont les objectifs de ce dispositif inédit sur le territoire communal.

Téléchargez le dossier de candidature : [« cliquez ici »](#)

## A qui s'adresser ?

**Maison de l'insertion et de la cohésion sociale**



0590 69 66 89



0690 95 06 97



Rue Schoelcher

97170 Petit-Bourg



<https://www.emploi-ville-petitbourg.fr>



**L'aide à l'emploi avec la Ville de**

# Petit-Bourg, c'est ...

L'aide à l'emploi et à l'insertion à Petit-Bourg, c'est : l'inauguration de la Maison de l'Insertion et de la Cohésion Sociale, des opérations « Job dating » avec les entreprises du territoire, le renouvellement chaque année du dispositif « service civique », un dispositif « insertion+ » en partenariat avec l'association jeunesse outremer, le lancement de la plateforme web "Emploi-Insertion" Ville de Petit-Bourg ([www.emploi-ville-petitbourg.fr](http://www.emploi-ville-petitbourg.fr)), le Village de l'emploi et bien d'autres...

